

Objet : Circulaire fraude TVA
Courrier : Simple
Vos Réf :

MÉDIAS : <http://www.association-automobile-club.com/medias.htm>

Le 1^{er} septembre 2008

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez certainement, la fraude à la TVA lors de transactions intracommunautaires de véhicules d'occasion (+ de 6 mois **ET** + de 6.000 Km) en provenance d'Allemagne fait subir aux professionnels, respectueux de la réglementation fiscale, une concurrence déloyale qui met en danger la pérennité de leur entreprise.

En général, cette fraude à la TVA est rendue possible par un système communément appelé « **vente triangulaire** » ou par l'établissement de « **vraies/fausses** » factures par des mandataires, des négociants ou importateurs indépendants peu scrupuleux.

Ce commerce, très lucratif puisque le montant de la TVA allemande est occulté, est porté par la diffusion d'annonces sur des supports tels que le votre.

Conscient qu'il ne vous est pas possible de contrôler toutes les annonces de professionnels ou pseudos professionnels insérées dans votre support papier et Internet, nous vous remercions de bien vouloir nous faire savoir si vous vous engageriez à supprimer les annonceurs de telles annonces frauduleuses si, naturellement, nous vous en apportons la preuve avec, en parallèle, communication à la D.N.E.F (Direction Nationale des Enquêtes Fiscale) et à la Brigade Financière des Services Régionaux de la Police Judiciaire étant, régulièrement, en contact avec ces deux administrations entre autres.

En vous remerciant de bien vouloir prendre ce courrier en considération, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

P* AAC / Le Secrétaire



Copie pour information à :
Direction Nationale des Enquêtes Fiscale 6, bis rue Courtois - 93 PANTIN,
Direction Nationale de la Police Judiciaire – Brigade Financière,
Professionnels Adhérents / Accrédités AAC.